

Soutenir sa thèse

Les étudiants soutiennent, à compter du deuxième semestre du troisième cycle court et au plus tard à la fin de l'année civile qui suit la validation du troisième cycle court, une thèse devant un jury désigné par le président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche d'odontologie dans laquelle ils sont inscrits.

Une dérogation exceptionnelle à ce délai peut être accordée par le président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche d'odontologie.

Ce jury comprend quatre membres dont :

1° Un professeur des universités, praticien hospitalier des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires, président ;

2° Trois autres membres dont au moins deux personnels enseignants et hospitaliers titulaires des centres de soins d'enseignement et de recherche dentaires. L'un de ces trois membres peut être un assistant hospitalier universitaire, un praticien hospitalier, un enseignant d'une autre discipline universitaire ou un directeur de recherche.

Une personnalité extérieure invitée sans voix délibérative peut être adjointe à ce jury.

Arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire – Article 21

Inscription

Vous pouvez soutenir votre thèse **jusqu'au 31 octobre de chaque année**. Au-delà de cette date, il vous faut vous réinscrire auprès du bureau de la scolarité.

Pour ce faire, merci de nous transmettre par mail le dossier d'inscription ci-dessous ainsi que votre attestation de CVEC (inscription sur le site du Crous).

Dossier d'inscription

Le montant de l'inscription est de 243 euros (tarif 2022-2023), et vous pouvez régler soit :

- par chèque (à l'ordre de l'Agent Comptable de l'UCA)
- par Carte Bancaire (directement à la scolarité)
- par virement bancaire (se renseigner auprès de la scolarité)

Procédure de Thèse

Avant de débuter votre thèse, nous vous invitons à lire attentivement la procédure de Thèse ci-dessous.

Procédure de Thèse

Les étapes pour soutenir votre thèse

3 MOIS AVANT VOTRE SOUTENANCE MINIMUM

Pièce n° 1 « Proposition d'un sujet de thèse »

Ce document est à remettre à la scolarité.

Il sera soumis au membre de la commission de la pédagogie pour approbation et vous recevrez l'avis rendu par mail.

5 SEMAINES AVANT VOTRE SOUTENANCE MINIMUM

Pièce n°2 « Autorisation d'impression », « Déclaration de non-plagiat », « Composition du jury de soutenance »

Ce document est à remettre à la scolarité.
Un N° d'impression vous sera communiqué.

3 SEMAINES AVANT VOTRE SOUTENANCE MINIMUM

Pièce n°3 « Enregistrement à la bibliothèque universitaire »

Ce document sera envoyé à la scolarité par la Bibliothèque Universitaire de Médecine, après vos démarches d'enregistrement.

Vous trouverez la procédure d'enregistrement à la Bibliothèque Université de Médecine de votre thèse ci-dessous :

Consignes Dépôt des Thèses Dentaires

Convention de diffusion

Document de conformité

Formulaire d'enregistrement

Documents à insérer dans votre thèse

Pages couverture dos approbation

Liste des enseignants 2022-2023

Concernant les pots de thèse à la Faculté

Un pot de thèse peut pour l'instant être organisé dans les locaux de la Faculté, dans le hall du campus Saint Jean d'Angely. Le thésard doit s'assurer de rendre les lieux dans le même état qu'il les a trouvés. Il est nécessaire de prévenir la scolarité si un pot est organisé.



- Un maximum de 60 invités est autorisé à assister à la soutenance de thèse.
Selon la situation sanitaire, l'organisation des pots de thèses pourra être annulée.
- Le campus se désengage de toute responsabilité d'intoxication alimentaire et vous préconise de passer par un traiteur.

Prêt de toge

Les toges sont fournies par les membres du jury qui ont accès au local des toges (RDC haussée).

Bonne soutenance !